

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 mars 2016

Le 18 mars 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE. Anne LAUGIER, Claude MARMIER.

Absent excusé : Aurelio VICQUERY, qui donne pouvoir à Martine CATERINO.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Redevance due aux communes pour l'occupation du domaine public – SDEA.

Une nouvelle redevance est désormais due aux communes lorsque des travaux sont réalisés sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité, au titre de l'occupation de leur territoire pendant la durée des chantiers. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir au SDEA pour facturer aux différents intervenants pour le compte de la commune.

2/ Déploiement d'infrastructure de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques.

Il est proposé aux communes une étude d'installation de bornes à l'usage des propriétaires de véhicules électriques, si elles souhaitent s'équiper de ce matériel. Le coût d'une borne est d'environ 22 000 € (hors subventions éventuelles).

Aucune demande n'a été faite auprès de la mairie pour un tel service. Notre commune n'est pas assez importante pour rentabiliser un investissement de cet ordre, et le parc des véhicules électriques de manière générale n'étant pas encore assez étendu, cela ne nécessite pas de prévoir de telles infrastructures.

Nous décidons à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

3/ Travaux 2017 : toiture, isolation phonique, SDDEA, élagage, restauration du tableau de Saint-Pierre.

- Élagage : des devis ont été établis pour faire procéder à un élagage le long du Chemin de Saint Phal, du Chemin du Pommier, sur les bas-côtés pour une longueur de 2,100 kms le long de la route de Chenegy, sur le chemin du Réservoir en direction du bois situé au-dessus, et sur le haut de la rue du Presbytère, le tout pour un montant de 2 640,00 €.

Accepté à l'unanimité.

- Toiture de la mairie : lors d'une récente tempête, des panneaux de zinc assurant l'étanchéité du toit de la mairie se sont détachés et envolés. Les panneaux restants étant vétustes, il est prudent de remplacer l'ensemble des 23 panneaux : le devis se monte à 3 200 €, moins 1048€

pris en charge par l'assurance. Il reste donc à la charge de la commune environ 2 200 €. D'autre part, sur les trois vélux, l'un a déjà été remplacé. Nous prévoyons donc d'ajouter à ces travaux le remplacement des deux autres qui sont opacifiés, ainsi que le rebouchage d'une cheminée devenue inutile et dans laquelle viennent régulièrement s'installer un nid d'abeilles.

Accepté à l'unanimité.

- Tableau de Saint-Pierre : la rénovation de ce tableau situé à l'intérieur de l'église coûtera la somme de 1 440 € TTC, plus 780 € TTC pour l'encadrement. Le coût hors taxe sera pris en charge par l'ASPBO.

Accepté à l'unanimité.

- Acoustique dans la salle des associations : de la même manière que nous avons procédé à la pose de plaques isolantes dans le bureau de la mairie, compte tenu du résultat positif, nous allons faire de même pour l'isolation de la salle des associations afin d'éviter la résonance des bruits. Coût de la dépense : 3226€ HT

Accepté à l'unanimité

- Branchement d'eau - le domicile de Lucette Berost situé 1 rue de la Croix St Abdon n'est pas équipé d'une coupure d'eau individuelle. Il faut donc, soit installer à proximité de sa maison une bouche à clé simple (937 € TTC), ou bien une bouche à clé + un compteur extérieur (1 791.60 € TTC). Le Budget de l'Eau nous permet d'adopter cette seconde solution. A noter d'autre part que dans le budget SDDEA nous avons provisionné une somme suffisante qui servira à couvrir dans l'année le remplacement d'une quinzaine de compteurs.

Accepté à l'unanimité.

#### 4/Taux des taxes communales

Les taxes communales sont votées à l'unanimité comme suit :

- |                          |   |         |
|--------------------------|---|---------|
| • Taxe habitation        | : | 21,52 % |
| • Taxe Foncière bâti     | : | 19,33 % |
| • Taxe Foncière non bâti | : | 27,07 % |
| • C.F.E.                 | : | 19,74 % |

Soit aucune augmentation.

#### 5/ Approbation des comptes de gestion 2015 de la Commune et du Service des Eaux.

Il s'agit de comparer les chiffres établis par la mairie à l'aide de notre propre logiciel, avec les résultats annoncés par la Trésorerie.

Commune :	Dépenses d'investissement :	142 831,11 €
	Recettes d'investissement :	26 206,84 €
	Dépenses de fonctionnement :	267 819,30 €
	Recettes de fonctionnement :	308 043,27 €

Service des Eaux :	Dépenses d'investissement :	7 244,41 €
	Dépenses de fonctionnement :	40 713,63 €
	Recettes d'investissement :	13 072,18 €
	Recettes de fonctionnement :	41 261,50 €

Ces chiffres sont conformes de part et d'autre.

#### 5/ Vote des comptes administratifs 2015 de la Commune et du Service des Eaux.

Adopté à l'unanimité.

#### 6/ Vote des budgets primitifs 2016 de la Commune et du Service des Eaux.

De manière générale, nous avons « surestimé » les dépenses prévues, afin de se garder une marge de sécurité, et avons minimisé les recettes à venir, dans la même optique de sécurité financière (subventions pas toujours accordées, ou moindres, modifications à opérer en cours d'année sur certains postes du budget, ...).

- Commune

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 laisse apparaître un solde positif de 173 856,53 € pour le budget de la commune. Nous procédons de manière à conserver cette avance de trésorerie tout au long de l'exercice. Le budget a été établi en gardant en réserve un excédent de 175 000,00€

Dépenses de fonctionnement 2016 :	306 509,00 €
Recettes de fonctionnement 2016 :	481 508,53 €
Dépenses d'investissement 2016 :	176 009,20 €
Recettes d'investissement 2016 :	176 009,20 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

- Service des Eaux :

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 laisse apparaître un solde positif de 102 627,29€ pour le budget du service des eaux. Le budget a été établi en gardant en réserve un excédent de 97 900,00€

Dépenses de fonctionnement 2016 :	41 770,30 €
Recettes de fonctionnement 2016:	126 069,83 €
Dépenses d'investissement 2016 :	11 024,91 €
Recettes d'investissement 2016:	24 625,38 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

7/ CCAS : élection d'un membre.

Il s'avère que la composition du CCAS n'est pas tout à fait conforme à ce qu'elle devrait être : Pascal DESROUSSEAUX en est le Président, et la commission doit en outre comporter 4 membres du conseil (autres que le président) et 4 membres extérieurs au conseil. Monsieur le Maire propose donc pour la bonne forme la réélection des membres du CCAS faisant partie du conseil. Mesdames Bard, Caterino, Desrousseau et Marmier sont élues à l'unanimité en qualité de membres représentant le conseil au CCAS.

8/ Questions diverses :

- FC Bucey : Lors de la réunion organisée le 15 février avec les dirigeants et les joueurs du club, Monsieur le Maire a tenté de faire passer l'idée que le but de l'existence d'un club de foot était « l'éducation de la jeunesse par le sport », et a souligné qu'il souhaitait que la commune voie ses investissements orientés dans cet objectif. Le coût d'entretien d'un stade est important et doit être utile à diverses organisations sportives. Il serait souhaitable que le club ne vive pas en circuit fermé, alors que les joueurs se montrent favorables à une ouverture : séances d'entraînements pour des amateurs qui se verraient intéressés, organisations de matches amicaux, de mini-tournois, ouverture à la vie associative de la commune, etc.... Nous sommes dans l'attente du projet proposé par le FC Bucey, à réception de celui-ci la demande de subvention du FC Bucey arrivée après la date limite pourra être examinée en toute objectivité.

La séance est levée à 22 h 30.

l